

Orly, le 17 Septembre 2008

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Seine Saint Denis
1 Esplanade Jean Moulin
93700 Bobigny Cedex

Objet : site pollué du CMMP d'Aulnay-S-Bois

Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite à la réunion du 11 Septembre 2008 qui s'est tenue en Mairie d'Aulnay en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-adjoint chargé de l'environnement, des responsables de la Préfecture et de nos associations.

Nous avons écouté avec attention l'exposé de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture au sujet du projet d'arrêté complémentaire relatif au site du CMMP d'Aulnay. Nous n'avons pas compris en quoi ce septième arrêté préfectoral sera, lui, susceptible de débloquer la situation et d'ouvrir enfin un chantier de désamiantage-démolition garantissant la protection des riverains et de leur environnement.

Nous espérons néanmoins que la concertation promise le 19 Octobre 2007 en Préfecture sera tenue à l'issue du délai de 4 mois. Dans cette attente et afin d'en discuter valablement, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de bien vouloir nous faire parvenir les pièces évoquées dans l'arrêté et qui ne sont pas en notre possession, soit :

- la lettre du Ministère de l'énergie du 01/04/2008
- le rapport du STIIIC du 30/05/2008
- la lettre du CMMP du 30/06/2008
- l'avis favorable du CODERST du 03/07/2008
- la lettre du CMMP du 03/07/2008

Par ailleurs, nous souhaiterions que vous donniez votre accord pour une rencontre de nos associations avec le STIIIC en vue d'échanger nos informations et nos documents.

Nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide
Pour l'association Ban Asbestos : Henri Pezerat
Pour l'Addeva 93 : Alain Bobbio
Pour l'Association des Parents d'Elèves : Catherine Tatri-Lerat
Pour Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot